Journal officiel de l'Union européenne

C 92 A

Édition de langue française

Communications et informations

58e année

19 mars 2015

Sommaire

V *Avis*

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

Office européen de sélection du personnel (EPSO)

2015/C 092 A/01 Avis de concours général — EPSO/AD/301/15 — Administrateurs (AD 5) 1

FR

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

OFFICE EUROPÉEN DE SÉLECTION DU PERSONNEL (EPSO)

AVIS DE CONCOURS GÉNÉRAL

EPSO/AD/301/15 — ADMINISTRATEURS (AD 5)

(2015/C 092 A/01)

Date limite d'inscription: le 21 avril 2015 à 12 h (midi), heure de Bruxelles.

L'Office européen de sélection du personnel (EPSO) organise un concours général sur épreuves en vue de la constitution d'une liste de réserve de ***149 lauréats***, à partir de laquelle les institutions de l'Union européenne recruteront de nouveaux membres de la fonction publique en tant qu'***«administrateurs»*** (groupe de fonctions AD).

Le présent avis de concours et les dispositions générales applicables aux concours généraux, publiés au *Journal officiel de l'Union européenne* C 70 A du 27 février 2015 (*http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:C:2015:070A:TOC*) constituent le cadre juridique contraignant applicable à la présente procédure de sélection.

QUELLES TÂCHES PUIS-JE M'ATTENDRE À DEVOIR EFFECTUER?

De manière générale, les administrateurs ont pour fonction d'appuyer les décideurs dans l'exécution de la mission de leur institution ou organe.

Le grade **AD 5** est celui auquel la plupart des ***diplômés et jeunes professionnels*** entament leur carrière d'administrateur auprès des institutions européennes.

Si vous êtes recrutés à ce grade à l'issue du présent concours, vous effectuerez, au sein d'une équipe, trois grands types de tâches au sein des institutions européennes:

1) formulation des politiques;

2) prestation opérationnelle;

3) gestion des ressources.

Veuillez vous reporter à l'ANNEXE I pour plus d'informations sur les tâches types à réaliser.

PUIS-JE POSER MA CANDIDATURE?

Vous devez remplir TOUTES les conditions suivantes au moment où vous validez votre candidature:

Conditions générales	— Jouir de vos droits civiques en tant que citoyen d'un État membre de l'UE. — Être en position régulière au regard des lois nationales relatives au service militaire. — Offrir les garanties de moralité requises pour les fonctions envisagées.

Conditions particulières: langues	— Langue 1: niveau C1 au minimum dans l'une des 24 langues officielles de l'UE. — Langue 2: niveau B2 au minimum en allemand, en anglais ou en français; doit obligatoirement être différente de la langue 1. *Pour de plus amples informations sur les niveaux de langues, voir le cadre européen commun de référence pour les langues (https://europass.cedefop.europa.eu/fr/resources/european-language-levels-cefr).*
Conditions particulières: titres et expérience professionnelle	— Un cycle complet d'études universitaires d'***au moins 3 ans***, sanctionné par un diplôme (celui-ci doit avoir été délivré le 31 juillet 2015 au plus tard). *Pour de plus amples informations sur les diplômes, voir l'annexe I des dispositions générales applicables aux concours généraux (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:C:2015:070A:TOC).* — Aucune expérience professionnelle n'est requise.

La deuxième langue choisie doit être ***l'allemand, l'anglais ou le français***. Ces langues sont les principales langues de travail des institutions européennes et il est indispensable, dans l'intérêt du service, que les nouveaux recrutés soient immédiatement opérationnels et capables de communiquer efficacement dans l'une de ces langues au moins dans leur travail quotidien.

Veuillez vous reporter à l'ANNEXE II pour plus d'informations sur l'emploi des langues dans le cadre des concours de l'UE.

COMMENT SERAI-JE SÉLECTIONNÉ?

1) ***Présélection: questionnaires à choix multiple sur ordinateur***

Si vous validez votre acte de candidature dans le délai imparti, vous serez invité à passer une série de tests sous la forme de questionnaires à choix multiple sur ordinateur dans l'un des centres agréés d'EPSO.

Tests	*Langue*	*Questions*	*Durée*	*Minimum requis*
Raisonnement verbal	Langue 1	10 questions	18 min	5/10
Raisonnement numérique	Langue 1	10 questions	20 min	5/10
Raisonnement abstrait	Langue 1	20 questions	20 min	10/20
Jugement situationnel	Langue 2	20 questions	30 min	24/40

Les résultats obtenus aux tests de raisonnement verbal et numérique ***ne seront pas pris en considération*** dans le calcul de votre note globale de présélection; toutefois, vous devez obtenir la note minimale requise à l'issue de chacun de ces tests pour pouvoir être admis à l'étape suivante du concours.

Le nombre de candidats qui seront invités à passer le test intermédiaire correspondra ***à environ 10 fois (et à un maximum de 11 fois)*** le nombre de candidats retenus.

2) ***Test intermédiaire: l'exercice de bac à courrier***

Si vous avez réussi l'ensemble des tests sur ordinateur et obtenu l'une des ***meilleures notes globales*** aux tests de raisonnement abstrait et de jugement situationnel, vous serez invité à passer l'exercice de bac à courrier dans votre ***langue 2*** dans l'un des centres agréés d'EPSO.

L'exercice de bac à courrier comporte entre 15 et 20 questions et évaluera quatre compétences générales comme décrit dans le tableau de compétences ci-dessous. À chaque compétence est attribuée une note de 0 à 10 points. Vous devez obtenir l'une des ***meilleures notes globales*** pour cet exercice afin d'être admis à l'étape suivante du concours.

Le nombre de candidats qui seront invités à passer les épreuves du centre d'évaluation correspondra ***à environ 2 fois (et à un maximum de 2,5 fois)*** le nombre de candidats retenus.

3) ***Centre d'évaluation***

S'il ressort des informations fournies dans votre acte de candidature électronique que vous remplissez les conditions d'admission et si vous avez obtenu l'une des ***meilleures notes globales*** à l'exercice de bac à courrier, vous serez invités à passer, pendant une journée, et dans votre ***langue 2***, les épreuves du centre d'évaluation, très probablement à ***Bruxelles***.

Huit compétences générales seront évaluées au centre d'évaluation lors de ***quatre tests*** (étude de cas, présentation orale, entretien axé sur les compétences et exercice de groupe). Les notes reçues pour ces tests et celles déjà obtenues pour l'exercice de bac à courrier seront associées pour former une note globale sur 80, conformément au tableau suivant:

Compétence	***Tests***	
1. Analyse et résolution de problèmes	Présentation orale	Bac à courrier
2. Communication	Présentation orale	Étude de cas
3. Qualité et résultats	Étude de cas	Bac à courrier
4. Apprentissage et développement	Exercice de groupe	Entretien axé sur les compétences
5. Hiérarchisation des priorités et organisation	Exercice de groupe	Bac à courrier
6. Résilience	Présentation orale	Entretien axé sur les compétences
7. Travail d'équipe	Exercice de groupe	Bac à courrier
8. Leadership	Exercice de groupe	Entretien axé sur les compétences
Minimum requis	3/10 par compétence et 50/80 au total	

4) ***Liste de réserve***

Après vérification des pièces justificatives des candidats, le jury établira une ***liste de réserve*** des candidats admissibles ayant obtenu les meilleures notes à l'issue du centre d'évaluation, à concurrence du nombre de lauréats recherchés. Les noms figureront par ordre alphabétique.

OÙ ET QUAND PUIS-JE POSER MA CANDIDATURE?

Vous pouvez postuler en ligne sur le site web d'EPSO (http://jobs.eu-careers.eu) avant le:

21 avril 2015 à 12 h (midi), heure de Bruxelles.

ANNEXE I

TÂCHES

Les tâches principales des lauréats recrutés à l'issue du présent concours peuvent varier d'une institution à l'autre et comprennent:

1. **La formulation et le développement des politiques**

— Réalisation d'analyses et formulation de politiques dans les domaines d'action de l'UE.

— Suivi de la mise en œuvre de certaines politiques sectorielles et contribution proactive à cette mise en œuvre, rédaction de notes d'analyse de politiques et de notes d'information.

— Soutien aux décideurs au moyen de contributions écrites ou orales.

2. **La prestation opérationnelle**

— Concevoir, mettre en œuvre, suivre et contrôler des programmes et des plans d'action.

— Gérer les relations avec les États membres et les groupes d'intérêt extérieurs.

— Suivre la coordination et la consultation entre les services et entre les institutions en ce qui concerne les politiques européennes.

— Coordonner les groupes de travail formés par les États membres, les institutions et d'autres intervenants extérieurs.

— Rédiger des contrats, préparer des appels à propositions et des appels d'offres, et participer au suivi des propositions et des projets.

— Contribuer à la communication externe ainsi qu'au *reporting* et à la communication internes.

3. **Gestion des ressources**

— Gérer des ressources, notamment humaines, financières et matérielles.

— Assurer le suivi des procédures administratives, financières et budgétaires.

— Participer à l'élaboration des prévisions budgétaires et à l'établissement des rapports et des comptes annuels.

— Gérer les risques opérationnels, stratégiques, sociaux et budgétaires.

Fin de l'ANNEXE I, cliquez ici pour revenir au texte principal.

ANNEXE II

LANGUES

Au vu de l'arrêt rendu par la Cour de justice de l'Union européenne (grande chambre) dans l'affaire C-566/10 P, République italienne/Commission, les institutions de l'Union souhaitent, dans le cadre du présent concours, motiver la limitation du choix de la deuxième langue à un nombre restreint de langues officielles de l'Union.

Les candidats sont donc informés que les deuxièmes langues retenues aux fins du présent concours ont été définies conformément à l'intérêt des services, qui exige que les nouveaux recrutés soient immédiatement opérationnels et capables de communiquer efficacement dans leur travail quotidien. Le fonctionnement effectif des institutions risquerait autrement d'être gravement entravé.

Eu égard à la longue pratique des institutions de l'Union en ce qui concerne les langues de communication interne, et compte tenu des besoins des services en matière de communication externe et de traitement des dossiers, l'allemand, l'anglais et le français demeurent les langues les plus largement employées. En outre, l'allemand, l'anglais et le français sont les deuxièmes langues les plus répandues dans l'Union européenne et les plus étudiées en tant que deuxièmes langues. Cela confirme le niveau d'études et les compétences professionnelles qui peuvent être actuellement attendus des candidats à des postes au sein des institutions de l'Union, à savoir la maîtrise d'au moins l'une de ces langues. Par conséquent, dans la mise en balance de l'intérêt et des besoins du service et des aptitudes des candidats, compte tenu du domaine particulier du présent concours, il est justifié d'organiser des épreuves dans ces trois langues afin de garantir que, quelle que soit leur première langue officielle, tous les candidats maîtriseront au moins l'une de ces trois langues officielles au niveau d'une langue de travail. L'appréciation des compétences spécifiques permet ainsi aux institutions de l'Union d'évaluer l'aptitude des candidats à être immédiatement opérationnels dans un environnement proche de celui dans lequel ils seront appelés à travailler.

Pour les mêmes raisons, il est indiqué de limiter la langue de communication entre les candidats et l'institution, y inclus la langue dans laquelle les actes de candidature doivent être rédigés. De plus, cette exigence permet d'appliquer une approche uniforme lors de la comparaison des candidats et de l'examen de leur acte de candidature.

En outre, dans un souci d'égalité de traitement, tout candidat, même s'il a l'une de ces trois langues comme première langue officielle, est tenu de passer certaines épreuves dans sa deuxième langue, à choisir parmi ces trois langues.

Ces dispositions ne portent pas atteinte à l'apprentissage ultérieur d'une troisième langue de travail conformément à l'article 45, paragraphe 2, du statut.

Fin de l'ANNEXE II, cliquez ici pour revenir au texte principal.

ISSN 1977-0936 (édition électronique)
ISSN 1725-2431 (édition papier)

Office des publications de l'Union européenne
2985 Luxembourg
LUXEMBOURG

FR